

Sur l'année scolaire 2021-2022, 75 % des 212 400 élèves en situation de handicap scolarisés dans les établissements du premier degré le sont en classe ordinaire. 141 600, soit les deux tiers d'entre eux, reçoivent une aide humaine, qu'elle soit individuelle ou mutualisée.

212 400 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le premier degré

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, plus de 212 400 élèves en situation de handicap¹ sont scolarisés dans des établissements scolaires du premier degré de l'Éducation nationale, que ce soit en écoles maternelles ou élémentaires (*tableau 1*). En 2021, on compte trois élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire exclusivement pour un élève en scolarisation collective, c'est-à-dire avec appui d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) ou en unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA), contre 1,6 pour un en 2004². Les élèves atteints d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA) sont 500 à être scolarisés dans une UEEA. La part de la scolarisation collective augmente avec l'âge : de 5 % des enfants âgés de 6 ans, on passe à 22 % dès 7 ans. Ensuite, près d'un tiers des élèves de 9 ans et plus d'un élève sur deux à partir de 11 ans bénéficient d'une scolarisation collective.

Près de trois élèves en situation de handicap sur dix scolarisés dans le premier degré sont des filles (29 %). Cette proportion est légèrement plus élevée en scolarisation collective (34 %). À partir de 4 ans, la part des filles augmente avec l'âge : à 4 ans, 27 % des élèves handicapés dans le premier degré sont des filles, alors qu'elles sont 34 % à 11 ans ou plus.

Deux tiers des élèves bénéficient d'une aide humaine

Deux élèves en situation de handicap sur trois, soit 141 600 élèves, bénéficient d'une aide humaine, conformément à leur projet personnalisé de scolarisation (PPS) [*tableau 2*]. Parmi ces 141 600 élèves,

90 500 (64 %) bénéficient d'une aide mutualisée, 34 100 (24 %) d'une aide individuelle sur une partie de leur temps scolaire et 17 100 (12 %) d'une aide individuelle sur l'intégralité de leur temps scolaire. Près de 4 élèves sur 5 bénéficient de ces types d'accompagnement parmi ceux présentant des troubles psychiques ou des troubles du langage et de la parole, contre trois quarts de ceux présentant des troubles du spectre de l'autisme, des troubles moteurs, des troubles viscéraux, des troubles associés, ou d'autres types de trouble.

La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne un peu plus de 4 % des élèves en situation de handicap. Le matériel pédagogique adapté bénéficie proportionnellement plus aux élèves présentant des troubles visuels, des troubles auditifs et des troubles moteurs.

9 élèves handicapés sur 10 sont scolarisés à temps plein

En 2021, hors UEEA, près de 90 % des 211 900 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps plein. La scolarisation à temps partiel concerne surtout les élèves qui sont scolarisés exclusivement dans une classe ordinaire de niveau préélémentaire (24 % d'entre eux). Tous modes de scolarisation confondus, plus de deux élèves sur cinq scolarisés à temps partiel ont un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps (8 800 sur 20 600). ■

Pour en savoir plus

> Repères et références statistiques, RERS 2022, fiches 3.07 et 3.08 – L'ensemble de la publication et les données sont téléchargeables : www.education.gouv.fr/RERS2022.

¹ C'est-à-dire qui bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

² 96 100 élèves handicapés (bénéficiant d'un PPS) étaient alors scolarisés, 58 500 en classe ordinaire et 37 600 en Ulis.

Tableau 1 Les élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré en 2021-2022

	Scolarisation individuelle en classe ordinaire		Scolarisation en Ulis ou en UEEA		Ensemble	
	En %	Part des filles (en %)	En %	Part des filles (en%)	Répartition (en %)	Part des filles (en %)
2 ans et 3 ans	99,2	33,3	0,8	37,9	2,0	33,4
4 ans	99,6	27,2	0,4	23,3	4,3	27,2
5 ans	99,5	27,1	0,5	32,9	6,5	27,2
6 ans	94,9	28,0	5,1	26,0	10,4	27,9
7 ans	77,9	26,8	22,1	31,2	12,3	27,8
8 ans	72,1	26,6	27,9	33,1	14,7	28,4
9 ans	68,9	26,6	31,1	33,6	17,3	28,8
10 ans	66,5	26,7	33,5	34,4	19,6	29,3
11 ans	47,0	31,3	53,0	36,9	12,1	34,3
12 ans ou plus	47,1	31,3	52,9	37,3	0,7	34,5
Total	74,6	27,4	25,4	34,0	100,0	29,1
Total effectifs	158 505		53 936		212 441	

Lecture > 77,9 % des élèves handicapés âgés de 7 ans sont scolarisés en classe ordinaire. 26,8 % d'entre eux sont des filles.

Champ > Élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). France métropolitaine et DROM, public et privé (sous et hors contrat).

Source > DEPP et DGESCO, enquête n°3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

Tableau 2 Répartition selon le trouble et le type d'accompagnement en 2021-2022

En %

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel			
Troubles intellectuels ou cognitifs	5,5	12,5	34,5	47,5	100
Troubles du psychisme	14,0	24,1	39,5	22,3	100
Troubles du langage ou de la parole	2,2	11,8	64,1	21,9	100
Troubles auditifs	5,2	12,6	27,6	54,5	100
Troubles visuels	12,4	19,6	29,6	38,5	100
Troubles viscéraux	17,6	18,8	39,2	24,4	100
Troubles moteurs	17,6	19,4	37,4	25,5	100
Plusieurs troubles associés	11,6	19,9	44,7	23,9	100
Autres troubles	7,3	16,6	50,5	25,6	100
Total	8,0	16,0	42,6	33,3	100
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>20,2</i>	<i>30,0</i>	<i>23,3</i>	<i>26,5</i>	<i>100</i>

Champ > Élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). France métropolitaine et DROM, public et privé (sous et hors contrat).

Source > DEPP et DGESCO, enquête n°3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.